

Stage N°R63AL00036 - Session N°2024-00001

Visites domiciliaires

E-Learning

Du 30/05/2024 au 30/05/2024 (0.5 jour)

Lieu de formation : Distanciel

Organisateur : DRFC Auvergne-Rhône-Alpes

Public visé :

Chefs de service Sécurité Sanitaire Alimentaire et chefs de service Protection Animale des DDPP/DDETSPP de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Objectifs :

Appréhender la notion d'entrée dans le domicile en lien avec les dispositions du code rural et de la pêche maritime.

Contenu :

Rappel de la différence entre police administrative et police judiciaire

La définition du domicile

Situations rencontrées / quelle est la procédure à respecter

L'accès aux locaux en police administrative

L'accès aux locaux en police judiciaire

L'ordonnance du juge des libertés et de la détention

Intervenants :

Céline Barros : conseillère juridique interrégionale Grand-Est

Aurélié Dubernard : conseillère juridique interrégionale Auvergne-Rhône-Alpes

Nombre de places disponibles : 20

Période d'inscription : du 04/04/2024 au 10/05/2024

Contact : SABIN Francis - francis.sabin@agriculture.gouv.fr